

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU LIVRE

— TOME 2 - 4 JUIN 2019 —

Intervention d'Olivia Guillon

La rémunération des auteurs dans la filière du livre : une analyse économique

Depuis les années 2000, on assiste en France à une diminution sensible des revenus des auteurs dans la filière du livre, accompagnée d'une baisse des droits perçus par titre¹. Ce constat s'applique aussi bien au revenu moyen qu'au revenu médian : les auteurs gagnent en moyenne moins bien leur vie et de moins en moins d'auteurs peuvent vivre de leur plume. S'il faut garder en tête la grande hétérogénéité des situations, à la fois du point de vue de la distribution des revenus, fortement inégalitaire, et en termes de conditions d'exercice, différents métiers étant concernés (auteurs de texte, illustrateurs, traducteurs...), la tendance à la baisse est suffisamment significative et durable pour qu'on puisse parler d'une dégradation globale de la condition d'auteur.

Celle-ci s'observe également à l'étranger, dans des contextes institutionnels différents de ceux que l'on connaît en France. Par exemple, au Canada, le TWUC (*The Writers' Union of Canada*) estime que les revenus réels des auteurs ont diminué de 78% ces vingt dernières années². Au Royaume-Uni, entre 2005 et 2017, la baisse des revenus s'élève à 42% en termes réels, et la proportion d'auteurs vivant de leur plume étant passée de 40% à 13,7%³. La campagne « CREATOR » (*Clarity, Reasonableness, Ownership, Terms, Accounting, Exploitation, Remuneration*), qui fait écho à celle des « 10% minimum » en France, reflète les inquiétudes des auteurs. Aux Etats-Unis, l'*Authors Guild* rapporte une baisse de revenus de plus de 30% entre 2009 et 2015⁴. Il y aurait ainsi une évolution globale, internationale et de long terme défavorable aux auteurs.

Des indices concordants accèdent également l'idée d'une évolution semblable dans les autres industries culturelles, même s'il est difficile d'en dresser un tableau synthétique chiffré compte tenu de la diversité des statuts (notamment, certains auteurs sont salariés) et des pratiques contractuelles (on peut par exemple penser aux spécificités des contrats dans l'audiovisuel, où les auteurs travaillent plus souvent en collectif et sur commande que dans l'industrie du livre) d'un métier et

¹ Observatoire de l'économie du livre (2017), *La situation économique et sociale des auteurs du livre*, Ministère de la Culture et de la Communication

² WTUC (2018), *Entitled Diminishing Returns: Creative Culture at Risk*, <https://www.writersunion.ca/sites/all/files/DiminishingReturns-Web.pdf>

³ ALCS (2018), *Authors's earning 2018*, <https://wp.alcs.co.uk/app/uploads/2018/06/ALCS-Authors-earnings-2018.pdf>

⁴ Authors Guild (2015), *The Wages of Writing*, <https://www.authorsguild.org/industry-advocacy/the-wages-of-writing>

d'un secteur aux autres. Parmi les études récemment menées sur ce sujet, l'enquête qualitative de la SCAM en 2016 sur les auteurs de radio⁵ ou encore le rapport de la Chambre des Communes du Canada publié en 2019⁶ sur une pluralité de secteurs culturels illustrent bien la fragilisation globale de la situation économique des auteurs.

Quelle lecture peut-on en faire du point de vue de l'analyse économique ?

L'enjeu de la rémunération est central car il porte sur la reconnaissance dans ses différentes acceptions. Il s'agit à la fois de la « rétribution » au sens matériel, de la « considération » au sens social ou symbolique et de l'« identification » au sens institutionnel puisque reconnaître à un individu le statut d'auteur et lui verser des droits c'est participer à sa qualification en tant qu'auteur et à son auto-identification⁷.

En science économique, la rémunération d'un travail renvoie aux questions anciennes des origines de la valeur et du partage de la valeur. Dès le 18^{ème} siècle, les Classiques comme Smith et Ricardo s'interrogent sur les liens entre valeur du travail productif, valeur d'usage et valeur d'échange des produits. Aujourd'hui, les théories dominantes s'inspirent surtout du paradigme néoclassique qui met au premier plan la relation entre valeurs d'usage et d'échange, le travail n'ayant alors de « valeur » que dans la mesure où son produit donne lieu à un échange marchand.

Actuellement, dans une économie où le numérique occupe une part croissante, ces questions sont ravivées pour les biens informationnels dont le livre fait partie (même s'il ne faut pas négliger la valeur « matérielle » des livres pour certains usages, le support numérique n'étant alors pas toujours un véritable substitut au papier, comme dans le cas des beaux livres). Leur coût de réplique numérique étant faible voire nul et les moyens de se les procurer « gratuitement », légalement ou illégalement, se multipliant, leur valeur d'échange reflète mal l'utilité que les consommateurs en retirent et a fortiori la valeur intrinsèque du travail qui en est à l'origine.

Ces tensions se doublent, pour les biens culturels, d'une dimension collective. En effet, une œuvre artistique ou intellectuelle n'a pas seulement une valeur d'usage privée mais aussi une valeur « sociale » dans la mesure où elle nourrit un patrimoine commun et est donc susceptible de contribuer à la « diversité culturelle » ou encore à la « dimension culturelle du développement durable » – bien que chacun de ces termes fasse l'objet de nombreux débats. Cette valeur sociale est d'autant plus difficile à quantifier qu'elle se révèle sur le temps long. Les auteurs n'en perçoivent que rarement et partiellement la contrepartie monétaire.

Comment expliquer que les revenus des auteurs diminuent ?

D'abord, dans chaque pays, le contexte institutionnel et légal peut être plus ou moins favorable aux auteurs. En France, récemment, ce sont les évolutions de la fiscalité qui ont fragilisé la situation

⁵ Marchon H. (2016), *Radio : quelle place pour les auteurs ?*, SCAM

⁶ Dabrusin J. (2019), *Paradigmes Changeants*, Rapport du comité permanent du patrimoine canadien, Chambre des Communes du Canada

⁷ Comme le montre l'analyse de Pierre-Michel Menger sur les données de l'enquête menée dans le cadre des Etats Généraux de la Bande Dessinée en 2016 : le fait de se déclarer « amateur », « professionnel installé » ou « professionnel précaire » est corrélé à la part des avances et droits perçus dans le revenu total, part elle-même corrélée à la quantité d'heures de travail hebdomadaire. Menger P.M (2017), « *Réflexions sur la carrière d'auteur de bande dessinée* », Neuvième Art 2.0, <http://neuviemart.citebd.org/spip.php?article1132>

économique des auteurs. Au Canada c'est la formulation de la loi de 2012 sur le droit d'auteur et en particulier l'article sur l'utilisation « équitable » des œuvres en éducation que les associations d'auteurs pointent comme cause de pertes de revenus. Il existe également des facteurs d'ordre conjoncturel, par exemple le fait que les ventes baissent en volume et en valeur pour certaines catégories de livres, ou encore que les prix des livres augmentent moins vite que l'inflation.

Par ailleurs la structure du marché du livre présente certaines caractéristiques qui pèsent sur la capacité des auteurs à négocier leurs droits à la hausse. C'est en particulier le cas de la forte concentration dans l'édition, puisque quelques maisons concentrent d'importantes parts de marché. Du reste, les auteurs eux-mêmes n'ont pas toujours intérêt à exiger des droits d'auteurs élevés. Du point de vue de l'auteur, il arrive que l'œuvre ne soit qu'un élément parmi d'autres dans une production « composite » de sa part. C'est le cas par exemple du consultant qui publie entre autres pour promouvoir ses prestations, ou du chercheur pour progresser dans sa carrière⁸. L'œuvre est alors une source de revenus indirects, ce qui diminue leurs exigences en matière de droits d'auteur directs. Cela peut exercer une pression à la baisse sur l'ensemble des contrats d'un domaine éditorial, ainsi que l'illustre la « concurrence » qui existe schématiquement entre les traducteurs littéraires « à plein temps » et ceux pour qui la rémunération n'est qu'une motivation accessoire⁹.

A cela s'ajoute le fait que l'économie du livre, comme d'autres secteurs culturels, est une « économie de l'attention »¹⁰. Le chiffre d'affaire réalisé sur une œuvre est alors fortement lié à la capacité de cette dernière à se distinguer des autres dans les rayons, si bien que les stratégies de promotion mises en place par les éditeurs jouent un rôle important dans la répartition des revenus entre les auteurs. Or les éditeurs peuvent avoir tendance à surpromouvoir des livres qui se seraient de toute façon bien vendus¹¹, ce qui représente à la fois une perte d'efficacité dans l'allocation des ressources publicitaires et un facteur accentuant la concentration des ventes sur quelques titres donc la paupérisation d'une majorité d'auteurs.

Parmi les facteurs structurels, on peut également évoquer le fait qu'il existe une asymétrie d'information entre les auteurs et les éditeurs car les auteurs manquent d'outils d'information sur l'exploitation de leurs œuvres.

Il existe enfin une série de facteurs d'ordre sociétal qui exercent un effet ciseau sur les revenus que les auteurs peuvent tirer directement de leurs œuvres. En premier lieu, du côté des bouleversements amenés ces dernières décennies par le développement des échanges numériques, on rencontre le problème d'une diminution de la disposition à payer pour la consommation de biens culturels à l'unité. En second lieu, notre rapport au travail, aux temps de travail et donc à leur rémunération évolue : l'« ubérisation » de notre économie – aussi débattu que soit ce néologisme – ainsi que le brouillage des frontières entre temps personnel, temps de formation et temps productif pèsent sur la capacité des travailleurs indépendants, auxquels les auteurs peuvent être assimilés sur bien des plans, à percevoir une rémunération liée à leur travail en tant que tel plutôt qu'au succès marchand

⁸ Robin C. (2007), « *Economie des droits d'auteur : le livre* », Culture Etude 2007/4, Ministère de la Culture et de la Communication

⁹Heinich N. (1983), « *Les traducteurs littéraires : l'art et la profession* », Revue française de sociologie, 25-2. pp. 264-280

¹⁰ Voir par exemple Citton Y. (2014), *L'économie de l'attention. Nouvel horizon du capitalisme ?*, La Découverte

¹¹ Comme le montre une étude économétrique menée sur des données allemandes : Shehu E., Prostka T., Schmidt-Stölting C. et al. (2014), « *The influence of book advertising on sales in the German fiction book market*, Journal of Cultural Economics, vol 38, n°2, pp 109-130

de leurs productions. La pluriactivité, fréquente chez les auteurs¹², en est à la fois une cause et une conséquence. Difficulté supplémentaire : il peut être ardu d'évaluer le temps consacré à la création. « Ce dessin m'a pris cinq minutes mais j'ai mais soixante ans pour y arriver » : comme l'illustre cette phrase attribuée à Renoir, le périmètre du métier de l'auteur et de la tâche incorporée dans une œuvre sont au cœur de la question des liens entre valorisation et rémunération.

Face à ces constats, quelles sont les pistes envisageables en termes d'intervention publique pour resserrer le lien entre la valeur des œuvres et la rémunération des auteurs ?

En économie, une première modalité d'action de la part des pouvoirs publics est le subventionnement. Mais dans le contexte actuel il semble difficile d'augmenter massivement le soutien financier direct aux auteurs pour compenser leurs pertes de revenus. Cela ne serait peut-être même pas souhaitable du point de vue du fonctionnement de la filière.

Une autre manière d'intervenir consiste à recourir à des instruments incitatifs. C'est le principe du conditionnement des subventions accordées par le Centre National du Livre aux manifestations littéraires depuis 2016, afin d'assurer une rémunération aux auteurs. Cette évolution vers une reconnaissance des activités « connexes »¹³ de l'auteur (salons, lectures publiques...) illustre la nécessité d'une réflexion non seulement sur le travail de l'auteur mais aussi sur le « produit » qu'est le livre : du point de vue du consommateur, le livre peut n'être qu'un élément au sein d'un « panier » comprenant différentes animations et pas uniquement la lecture.

Enfin, les pouvoirs publics ont la possibilité de légiférer pour fixer ou encadrer les prix. C'est l'objet de la campagne « 10% minimum » menée aujourd'hui en France. Toutefois, l'efficacité d'une telle mesure en termes d'effets redistributifs dans une filière donnée est très sensible à la façon dont elle est transposée dans la loi, aux modalités de fixation des prix et aux comportements de marge des différents acteurs. On en a eu récemment un exemple avec la loi « Alimentation » dont les effets réels sur la situation économique des agriculteurs sont débattus.

Il ressort de tout cela que la question des liens entre valeur et rémunération renvoie à une réflexion à la fois sur la caractérisation du(es) métier(s) de l'auteur et sur la place des œuvres dans les comportements de consommation et dans la société. Les logiques culturelle, juridique et économique, qui procurent à l'auteur des formes de reconnaissance différentes, sont parfois discordantes ; il appartient à l'ensemble des acteurs de la filière de les reconsidérer ensemble.

¹² Observatoire de l'économie du livre, *ibid*

¹³ Sapiro G., Rabot C. (dir) (2016), *Profession ? Ecrivain*, Etude pour le MOTIF